

## **Interventions de la Commission Européenne dans le secteur de la défense en RDC**

La situation sécuritaire s'est considérablement améliorée ces dernières années sur l'ensemble du territoire, désormais unifié. Seules quelques poches d'insécurité demeurent, essentiellement à l'Est du pays. Cette situation, héritée des années de guerre, avec la présence de factions et de milices plus ou moins organisées, a nécessité la mise sur pied d'un programme ambitieux et de longue durée visant une Réforme du secteur de sécurité (RSS). Cette dernière, pour les questions de défense, passe entre autres par la démobilisation ou la réinsertion d'hommes en armes non réguliers.

### **Réinsérer les ex-combattants**

Avec l'instauration de la transition, l'objectif était de démanteler les milices afin de ramener la paix. Aussi était-il plus que nécessaire de s'occuper du sort des hommes qui les composaient. Un vaste projet régional de désarmement, démobilisation, et réinsertion des ex-combattants optant pour le retour à la vie civile a été mis en place ainsi qu'un volet réintégration pour ceux qui souhaitent rester dans l'armée et une aide au rapatriement pour les combattants étrangers.

Si un ex-combattant décide de rester dans l'armée, il doit passer par le "brassage". Ce processus, qui consiste à réunir les militaires issus des différentes factions ennemies dans une même brigade et à leur prodiguer une formation commune, est un élément fondamental de cette structuration d'une armée unifiée telle qu'elle a été engagée par les Forces Armées congolaises, appelées Fardc. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne a financé à hauteur de 1,5 millions d'euros la mise en place de deux centres de brassage (Colonel Lukusa à Kisangani et Luberizi près d'Uvira).

Ce projet, d'une durée de huit mois, a permis de doter ces deux centres des infrastructures nécessaires au brassage et à la réintégration/réinsertion des militaires.

### **Retour à la vie civile ou brassage ?**

Parallèlement, la Commission européenne contribue à hauteur de 20 millions d'euros à un programme de démobilisation / réinsertion réunissant plusieurs bailleurs, le MDRP, « Programme multi bailleurs de démobilisation et de réinsertion pour la région des Grands Lacs » (*lien vers [www.mdrp.org](http://www.mdrp.org)*) L'objectif est de contribuer au renforcement du processus de paix, à la stabilité politique du pays, à la sécurité nationale et par voie de conséquence, à la reconstruction sociale et économique.

Au 31 décembre 2006, ce programme avait permis la démobilisation de 102 181 ex-combattants. Les activités de désarmement et de démobilisation ont pris fin à cette date, qui marquait la fin de la période de transition politique en RDC, bien que les activités de réinsertion et de réintégration aient continué tout au long de l'année 2007.

Malheureusement, la situation sécuritaire demeure toujours précaire dans l'Est de pays. C'est pourquoi plusieurs processus sont en cours pour essayer de remédier à cette situation : le communiqué conjoint de Nairobi, signé en novembre 2007 par la RDC et le Rwanda, et par

les observateurs européens – Roland Van de Geer, Représentant Spécial de l'Union européenne pour les Grands Lacs- et américains, a pour vocation de définir les modalités d'éradication des groupes armés étrangers.

Les Actes d'engagement de Goma, signés en janvier 2008 entre les autorités congolaises et les représentants des groupes armés nationaux, ayant donné lieu au Programme Amani, ont, eux, pour vocation de restaurer la paix au Nord et au Sud Kivu en ouvrant des négociations avec les groupes armés pour définir ensemble les modalités de leur démobilisation ou de leur brassage. A ce titre, le programme pourrait traiter des effectifs issus des groupes armés qui restent encore à démobiliser, notamment dans le Nord et le Sud Kivu. La nouvelle donne qui prévaut désormais à l'Est avec la reddition des éléments du CNDP et des autres groupes armés et leur intégration accélérée dans les Fardc est également suivie de près. La Commission appuie ces processus de paix à travers la mise en place d'un programme d'un montant de 10M€ prévu spécifiquement pour l'est du pays.

### **La paie des militaires : le talon d'Achille de l'armée congolaise**

Le non paiement ou le paiement irrégulier des soldats est un facteur d'insécurité majeur. L'absence de système bancaire opérationnel rend la paie de la solde sur l'ensemble du territoire difficile; mais la corruption, en partie due à l'absence de recensement précis de la population militaire, constitue également une part importante de la diminution du montant alloué aux salaires, dans son transfert entre Kinshasa et les provinces.

C'est la raison pour laquelle le projet « Chaîne de Paiement » de la mission EUSEC (*lien vers 031.03.03a.doc*) a été élaboré conjointement avec le ministère de la Défense. Il vise à rénover et à moderniser l'administration des personnels et des finances des forces armées. Pour ce faire, un recensement biométrique est mené. Il consiste en la saisie des informations relatives à chaque individu, à la prise d'une photo et de ses empreintes digitales. A la fin de ce processus, une carte d'identité militaire infalsifiable est délivrée à chaque militaire recensé.

Les objectifs de ce recensement est naturellement de connaître la taille réelle de l'armée congolaise pour faciliter la gestion des ressources humaines par l'armée congolaise.

En appui à ce dispositif, un projet de 2 millions d'euros a été conçu et signé avec UNOPS (United Nations Office for Project Services) dans le cadre d'un « Premier Programme d'Appui Institutionnel ».

En assurant l'équipement informatique nécessaire aux brigades intégrées ainsi qu'à l'Etat major Général et aux Etats majors régionaux, ce projet a contribué à l'amélioration du système de gestion et de paiement des FARDC. Les Etats majors sont ainsi en mesure de mieux identifier et de mieux gérer leurs troupes. L'identification des militaires est en effet la base indispensable à la construction d'une armée efficace, bien gérée et disciplinée.

### **Aux côtés des militaires, leur famille**

La précarité de l'armée est telle que les soldats, même en opération, se déplacent avec leur famille qui dépend directement et souvent exclusivement d'eux pour leur survie. On les appelle les "dépendants". L'absence d'infrastructures comme des casernes contraignent, la plupart du temps, les familles à vivre en marge des camps militaires.

Ces familles, dont la présence double ou triple la taille de la population en mouvement lors des opérations, ont des besoins spécifiques, notamment en matière de santé et d'éducation.

C'est pourquoi la Commission européenne a financé à hauteur de 4 millions d'euros deux projets, l'un avec l'ONG Medair pour la Province Orientale et l'un avec l'Organisation Internationale des Migrations pour les autres provinces, à destination des dépendants des militaires de 15 brigades intégrées, ainsi que de la population locale, contrainte de les accueillir.

Dans les deux cas, l'accent était mis sur l'amélioration des conditions de vie des dépendants des militaires et sur la réconciliation entre les militaires et la population locale en faisant bénéficier cette dernière des mêmes soutiens, en matière d'eau, de santé, d'abri, d'assainissement et d'activités psychosociales.

Pour plus de précision sur ce projet OIM soutenu par la Commission, voir aussi le communiqué de presse « 33 000 familles de militaires soutenus à travers toute la RDC » (*lien vers Site-Defense-lien1.doc*)

Zoom sur... « 3 questions à... Claude François, responsable de l'OIM » (*lien vers Site-Defense-ZoomSur.doc*).